

Un nouveau type d'accident du travail lié au télétravail

Le Journal de Québec · 19 déc. 2023 · 27

Le télétravail étant maintenant bien établi, les problématiques qui y sont liées évoluent rapidement avec le temps, dont celle de l'ergonomie du poste de travail.



Lors de l'instauration du télétravail obligatoire, les demandes d'indemnisation en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles concernaient principalement des blessures physiques survenant lors d'accidents, comme des chutes.

C'est ainsi qu'une réclamation à la suite d'une chute dans un escalier alors que la travailleuse se rendait au rez-de-chaussée pour sa pause-repas fut acceptée par le Tribunal administratif du travail (TAT) (voir notre chronique du 3 février 2022) alors qu'une blessure subie lors de la chute d'une travailleuse se rendant dîner à l'extérieur de sa résidence sur sa table de pique-nique fut refusée par le TAT (voir notre chronique du 12 juillet 2023).

Récemment, ce Tribunal a accepté une demande d'indemnisation où l'ergonomie du poste de travail à la résidence d'un travailleur était directement concernée.

Dans cette affaire, un travailleur oeuvrant en télétravail à la suite des mesures sanitaires reliées à la pandémie fut victime d'une lésion au niveau du cou et du membre supérieur gauche. Il estimait que cette blessure découlait du fait que son poste de travail n'était pas « ergonomique ».

Selon le TAT, le travailleur concerné bénéficiait, lorsqu'il travaillait chez son employeur, d'une chaise ergonomique avec possibilités de plusieurs ajustements, de même qu'il avait accès à un clavier d'ordinateur sans pavé numérique, facilitant une posture sécuritaire.

MATÉRIEL DE BUREAU

Par contre, lorsqu'il était en télétravail, le travailleur ne disposait pas d'un équipement de bureau ergonomique puisqu'il devait travailler à partir d'un équipement vétuste, comportant peu de possibilités d'ajustement.

Pour le Tribunal, « la configuration du poste de travail n'est pas de nature ergonomique et ces modifications résultent d'une situation qui sort véritablement de l'ordinaire, lorsque comparée à son travail habituel. »

En conséquence, la réclamation du travailleur auprès de la CNESST sera acceptée par le Tribunal, celui-ci estimant que la blessure découlait d'une série de microtraumatismes au membre supérieur gauche, correspondant ainsi à la définition d'« accident de travail ».

CHAQUE CAS EST DIFFÉRENT

En la matière, chaque cas est un cas d'espèce lorsqu'il s'agit de décider d'une demande d'indemnisation, surtout celle dont la blessure pourrait découler d'une ergonomie déficiente. En fait, la notion de ce qui est un « équipement ergonomique » peut varier puisqu'il n'existe pas de définition claire à ce sujet.

On peut donc s'attendre à d'autres décisions concernant les questions reliées à l'ergonomie du poste de travail dans le cadre du télétravail qui vont préciser les obligations des employeurs à ce chapitre. Nous y reviendrons donc.

56 % des Québécois appuient la grève

Tant les enseignants que les travailleurs de la santé continuent d'avoir une position de force dans l'opinion publique

Le Journal de Québec · 19 déc. 2023 · 8 · DOMINIQUE LELIÈVRE

Plus d'un Québécois sur deux appuie l'utilisation de la grève comme moyen de pression par les enseignants et c'est encore plus vrai chez les parents en dépit du conflit de travail qui s'éternise.



Selon un coup de sonde Léger pour le compte de TVA dévoilé hier, que Le Journal a pu consulter, 56 % des répondants se déclarent en faveur du recours à la grève par les professeurs, comparativement à 34 % qui s'y opposent.

La proportion des gens favorables grimpe même à 63 % pour ceux qui ont des enfants d'âge scolaire.

« C'est ça la donnée la plus significative [...], ça démontre la force de l'appui populaire », analyse le président de la firme, Jean-marc Léger, d'autant plus que « c'est eux qui ont l'impact le plus direct » de ce bras de fer avec le gouvernement.

Notons que la question posée ne faisait pas de distinction entre les affiliations syndicales et la durée des arrêts de travail.

Le Front commun, qui regroupe 60 % des professeurs de la province, a fait des débrayages ponctuels totalisant neuf jours.

La Fédération autonome de l'enseignement, qui représente 40 % d'entre eux, est en grève générale illimitée depuis le 23 novembre.

Résultat : 368 000 élèves n'ont pu retourner sur les bancs d'école à ce jour, soulevant les inquiétudes tant de parents que d'experts.

« EXCEPTIONNEL »

Plus généralement, tant les travailleurs de l'éducation que de la santé détiennent une position de force dans l'opinion publique, démontre l'enquête réalisée dans les derniers jours.

En effet, 52 % des Québécois appuient davantage la position du Front commun, qui regroupe 420 000 travailleurs de ces deux secteurs, contre 28 % pour celle du gouvernement.

Après répartition des indécis, ces proportions se maintiennent depuis le début novembre, dit M. Léger.

« Et ça, c'est rare. C'est ça qui est exceptionnel là-dedans », indique le sondeur qui souligne que « d'habitude, dès que les moyens de pression commencent, l'appui diminue ».

Profitant d'un gouvernement dont le niveau d'insatisfaction « augmente », les syndicats ont su utiliser la joute publique à leur avantage, croit-il.

« Les gens, ce qu'ils perçoivent dans cette bagarre-là, ce n'est pas juste une question de salaire » ; ils « veulent un meilleur système de santé et un meilleur système d'éducation », soulève M. Léger.

DES LIMITES

Cela dit, cet avantage dans l'opinion publique n'est pas éternel et a peut-être atteint son apogée.

« Ce ne sera pas la même chose dans un mois ou dans deux mois. Il y a comme une limite, tu ne peux pas tirer l'élastique trop longtemps », dit M. Léger.

Il prévient que la stratégie des syndicats est également à double tranchant.

« Ça a un impact sur le recrutement futur. Oui, à court terme, le Front commun intersyndical gagne, mais à moyen terme, plus tu démontres que les conditions [de travail] sont inacceptables, [plus] ça va avoir un effet sur les jeunes nouveaux qui veulent entrer en santé ou en éducation. Il n'y a personne qui gagne dans ce type de confrontation là. »

Les répondants soutiennent également en majorité (56 %) le recours à la grève par les professionnels de la santé. Ce taux régresse toutefois à 47 % chez les 55 ans et plus. « C'est plus fragile chez ceux qui sont les plus bénéficiaires », note M. Léger.

Une paie pour les enseignants à Noël

Le Journal de Québec · 19 déc. 2023 · 8 · PATRICK BELLEROSÉ

Sans revenus depuis 18 jours, les enseignants en grève générale illimitée pourront au moins compter sur une paie pour les vacances des Fêtes, advenant une poursuite du conflit avec la partie patronale.

Les 66 500 membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) entameront leur cinquième semaine de débrayage sans fond de grève, ce jeudi, et un règlement semble toujours incertain.

En effet, les discussions progressent, mais les parties ne sont toujours pas entrées dans un blitz de négociations qui pourraient mener à une entente finale.

Bonne nouvelle pour les enseignants, toutefois, la période des Fêtes viendra avec un premier chèque de paie en un mois.

Tant la FAE que la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et certains employeurs contactés expliquent qu'il s'agit d'un versement prévu pour étaler le salaire des enseignants sur l'ensemble de l'année.

MONTANT COUPÉ

Cependant, les journées passées sur les lignes de piquetage viendront amputer le montant versé puisque l'employé aura travaillé moins de journées dans l'année.

« Nous confirmons que l'ensemble des jours de grève ont fait ou feront l'objet de coupures de traitement conformément aux règles applicables », écrit un agent de recherche de la FCSSQ, Sébastien Lecompte-ducharme.

La formule varie toutefois selon les centres de services scolaires.

« On a invité tous les membres à aller consulter des informations que le centre de services leur aurait données, c'est là qu'ils vont avoir la meilleure information. Et de contacter leur syndicat local, c'est à cet endroit-là qu'on va être plus en mesure de répondre sur les questions de la paie pendant les vacances de Noël », résumait la présidente de la FAE, Mélanie Hubert, la semaine dernière.

UN PRÊT POUR LA CSQ

L'autre grand syndicat des enseignants, la Centrale des syndicats du Québec, offre pour sa part « un prêt sans intérêt jusqu'à une semaine de paie nette pour les trois séquences de grèves passées », explique Maude Messier, porte-parole de la centrale.

Contrairement à la FAE, ses membres ont débrayé uniquement 11 jours jusqu'ici, dans le cadre des moyens de pression du front commun syndical.

« Advenant qu'il y ait une autre séquence de grève ou une grève générale illimitée, le contexte sera réévalué pour le type de prêt », ajoute Mme Messier, sans fermer la porte à une reconduction.

Elle insiste aussi sur le fait qu'il s'agit « d'une aide d'urgence » pour les membres en difficulté.

Le prêt sera remboursable lorsque le syndicat se sera entendu avec Québec.